



Communiqué de presse – Ville de Saint-Maixent-l'École

36 rue Chalon 22/07/2026

La Ville de Saint-Maixent-l'École autorisée par la justice à procéder à la démolition de l'immeuble situé au 36 rue Chalon.

La Ville de Saint-Maixent-l'École prend acte de l'ordonnance rendue le 9 juillet 2026 par le Président du Tribunal judiciaire de Niort, statuant selon la procédure accélérée au fond, autorisant la commune à procéder à la démolition de l'immeuble situé au 36 rue Chalon.

Cette décision intervient à l'issue d'une procédure engagée depuis plusieurs années afin de garantir la sécurité des riverains et des usagers de l'espace public.

Dès 2021, après des échanges infructueux avec le propriétaire, plusieurs expertises avaient mis en évidence un danger imminent lié à l'état de dégradation du bâtiment. Malgré de nombreuses mises en demeure, des arrêtés municipaux prescrivant des travaux de sécurisation, la mise en place d'une astreinte et la réalisation de travaux conservatoires par la commune, l'état de l'immeuble n'a cessé de se détériorer.

En février dernier, les expertises réalisées ont conclu à un risque désormais réel d'effondrement total ou partiel de l'édifice et ont établi que **la démolition constituait désormais la seule solution** permettant de garantir la sécurité publique.

Le 9 juillet, par son ordonnance, le Tribunal :

- autorise la Ville de Saint-Maixent-l'École à faire procéder à la démolition de l'immeuble situé au 36 rue Chalon ;

- précise que les travaux seront avancés par la commune afin de répondre à l'urgence de la situation ;

- rappelle que le coût définitif de cette démolition demeure à la charge du propriétaire, conformément aux dispositions du Code de la construction et de l'habitation.



Communiqué de presse – Ville de Saint-Maixent-l'École

36 rue Chalon 22/07/2026

Cette décision permet désormais d'engager les opérations nécessaires pour mettre fin à une situation de péril qui préoccupait les habitants du quartier depuis plusieurs années.

Les opérations de démolition seront lancées dès le 14 septembre prochain, en veillant à limiter les nuisances pour les riverains, à garantir la sécurité des biens et des personnes tout au long du chantier tout en maintenant un accès aux commerces.

Une réunion d'information à destination des riverains et commerçants de la rues Chalon et Taupineau sera organisée le lundi 7 septembre prochain à 19h à l'Hôtel Chauray.

La sécurité des habitants demeure une priorité absolue pour la municipalité. En plus de cette démolition, la mairie a fait le choix de faire survoler en drone les rues Chalon, Taupineau et Place du Marché afin d'examiner l'état des couvertures. En cas de désordres constatées, la Ville pourra décider de faire expertiser le bâtiment.